

IFOREP

LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Accueil Présentation de l'institut BAFA BAFD S'inscrire Se documenter Espace FNP

Partenaires Contacts

Catalogue des formations BAFA BAFD 2024

[Lire la suite >](#)



BAFA

L'animation vous intéresse ! Vous avez 16 ans et vous voulez passer le BAFA ! Alors, comment s'inscrire ? En quoi consiste la formation ? Peut-on avoir des aides ? Quelles dates [...]



BAFD

Diriger un accueil collectif de mineurs, élaborer un projet pédagogique ... Dès 18 ans vous pouvez passer votre BAFD ! Le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur permet d'encadrer, à titre non professionnel, [...]

Nos sites administratifs

Siège de l'association IFOREP

8, rue de Rosny
93104 Montreuil Cedex.
Tél. 01 48 18 62 38
Tél. 01 48 18 67 22.

Zone Nord

26, rue de Rosny
93104 Montreuil Cedex.
Tél. 01 48 18 67 01
Tél. 01 48 18 69 36.

Zone Grand Ouest

66, rue du Béarnais
BP 7049
31069 Toulouse Cedex 7.
Tél. 05 34 44 21 10
Tél. 05 34 44 21 25.

Zone Sud Est

929, avenue des Paluds
ZI des Paluds
13686 Aubagne Cedex.
Tél. 04 42 84 59 06
Tél. 04 42 84 59 38.

S'inscrire

Téléchargez la fiche d'inscription et retrouvez toutes les informations concernant les lieux des stages ainsi que celles liées à la procédure administrative, aux tarifs et aides sur notre site.

[re.fr">www.ifore.fr](http://www.ifo<span style=)



Les missions éducatives

Vous allez entrer en formation BAFA ou BAFD, pour devenir animateur ou directeur en ACM.

Être animateur aujourd'hui ne se résume pas à savoir mener quelques jeux ou accompagner des sorties, c'est une véritable mission éducative définie par l'article 2 de l'arrêté du 22 juin 2007, réaffirmé par l'arrêté de 2015.

Les ACM sont une des composantes irremplaçables d'éducation à la vie sociale en complémentarité de la famille et de l'école. Les ACM sont des lieux d'apprentissage de la démocratie par :

- La construction de projets d'activités avec les enfants et les jeunes.
- L'apprentissage de la citoyenneté (la participation, la prise de décision et l'exercice de la responsabilité).
- Une expérience originale du vivre ensemble et la mise en œuvre d'actions cohérentes sur tous les temps du centre de vacances (vie quotidienne, activités, collectif).
- Des découvertes multiples : nouvelles cultures, nouvelles activités, des milieux environnants divers, des modes de vie différents...

Cet ensemble, enrichi par nos conceptions éducatives et par les valeurs portées par les organismes sociaux des IEG, est en lien avec l'éducation populaire et vise la formation à une citoyenneté active.

Les formations proposées ont pour objectifs de préparer les animateurs et les directeurs à :

- Encadrer des jeunes.
- Mener et/ou accompagner les projets de l'enfant.
- Exercer des responsabilités en étant conscients des enjeux éducatifs, des orientations humanistes et des finalités citoyennes des ACM.

Participer à ces formations représente donc un réel engagement de votre part.



L'éducation populaire

Une dimension humaniste et politique d'émancipation

Dans un contexte de recul du débat d'idées et de bouleversements des repères, les activités sociales réaffirment leur appartenance au mouvement d'éducation populaire et leur dimension humaniste et politique d'émancipation.

L'éducation populaire constitue le « ciment » de nos actions pour :

- **Renforcer le rôle citoyen** de la personne et ses capacités de progrès, de solidarité et de réflexion.
- **Comprendre et agir** sur le monde dans lequel nous vivons.
- **Mieux se situer dans sa vie professionnelle**, sociale et personnelle.
- **Être acteur et auteur** de la société.
- **Lutter contre les discriminations** et pour l'égalité des femmes et des hommes.

Les principes mis en œuvre

- **Considérer le stagiaire** comme un acteur citoyen.
- **Œuvrer à l'émancipation et à la citoyenneté** en favorisant l'accès du plus grand nombre à la culture sous toutes ses formes, aux connaissances, aux mutations de notre temps.
- **Permettre à chacun de s'exprimer, d'analyser et de connaître** les enjeux de notre société.
- **Encourager** le développement de l'esprit critique.
- **S'engager dans la prise de responsabilité** au sein des organismes sociaux (le Par et le Pour).

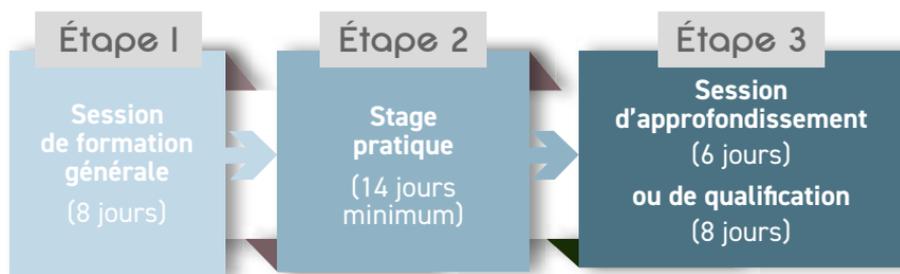
Les traductions en formation

- **Des démarches pédagogiques** prenant en compte l'individu dans sa globalité.
- **La mise en place de démarches participatives** : co-construction et coopération.
- **Une approche pluridisciplinaire des contenus.**
- **Une diversification des intervenants.**
- **Des méthodes et rythmes adaptés.**
- **La confrontation d'idées.**
- **Des temps d'appropriation.**
- **Des activités culturelles inscrites dans toutes les actions de formation.**



La formation BAFA : 3 étapes

Les brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et à titre non professionnel et de façon occasionnelle, des en



Les trois étapes de la formation doivent se réaliser sur une période maximale de 30 mois.

Fonctions de l'animateur

(arrêté du 15 juillet 2015 - art. 9)

La formation au BAFA a pour objectifs :

De préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :

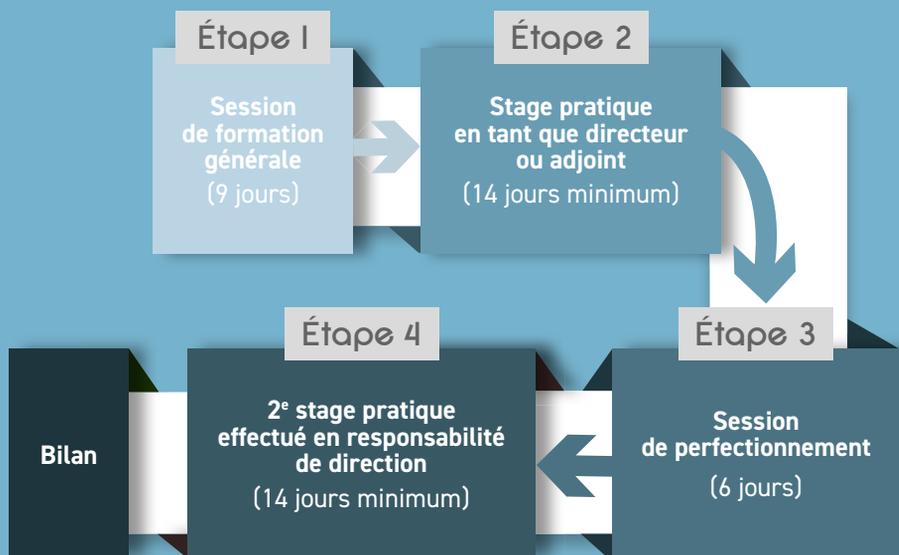
- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances, aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité.
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs.
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs (ACM).
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

D'accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant :

- De transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité.
- De situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif.
- De construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination.
- D'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

La formation BAFD : 4 étapes

Les fonctions de directeur (BAFD) permettent d'encadrer, accompagner et évaluer les actions des animateurs et des éducateurs aux fonctions de directeur (BAFD) permettent d'encadrer, accompagner et évaluer les actions des animateurs et des éducateurs en accueil collectif de mineurs (ACM).



Les étapes de formation

Vous disposez de quatre ans pour accomplir ce cursus.

Fonctions de directeur

(arrêté du 15 juillet 2015 - art. 25)

La formation au BAFD a pour objectif de préparer le directeur à exercer les fonctions suivantes :

- Élaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs (ACM), un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps.
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif.
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation.
- Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil.
- Développer les partenariats et la communication.

La formation au BAFD doit permettre d'accompagner le directeur vers le développement d'aptitudes lui donnant la possibilité de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité.

Sites pédagogiques

ZONE A

Hiver :
fin des cours
le 17 février 2024
reprise des cours
le 4 mars 2024

Printemps :
fin des cours
le 13 avril 2024
reprise des cours
le 29 avril 2024

ZONE B

Hiver :
fin des cours
le 24 février 2024
reprise des cours
le 11 mars 2024

Printemps :
fin des cours
le 20 avril 2024
reprise des cours
le 6 mai 2024

ZONE C

Hiver :
fin des cours
le 10 février 2024
reprise des cours
le 26 février 2024

Printemps :
fin des cours
le 6 avril 2024
reprise des cours
le 22 avril 2024

VACANCES COMMUNES AUX 3 ZONES

Pont de l'Ascension :
fin des cours
le 7 mai 2024
reprise des cours
le 13 mai 2024

Été :
fin des cours
le 6 juillet 2024
reprise des cours
le 2 septembre 2024

Automne :
fin des cours
le 19 octobre 2024
reprise des cours
le 4 novembre 2024

Noël :
fin des cours
le 21 décembre 2024
reprise des cours
le 6 janvier 2025



Institut de formation de recherche et de promotion
Immeuble René-Le-Guen - Bât. C
8, rue de Rosny - BP 149
93104 Montreuil-sous-Bois Cedex.
Tél. 01 48 18 62 38 ou 01 48 18 67 22.
Formations-socio-educatives.ACM@asmeg.org
www.iforep.fr

Durée

8 jours

Public

Toute personne âgée de 16 ans révolus le premier jour de la formation et souhaitant participer à l'encadrement des ACM (accueils collectifs de mineurs).

Objectifs

- **Préparer à l'exercice** des fonctions d'animateur (cf. arrêté du 15 juillet 2015).
- **Appréhender les accueils collectifs de mineurs (ACM)** : enjeux éducatifs, acteurs, spécificités de fonctionnement, législation.
- **Construire une démarche** d'animation s'inscrivant dans le cadre d'un projet pédagogique et, plus généralement, d'un projet éducatif.
- **Se positionner**, en tant qu'animateur, au sein des ACM (relation éducative, responsabilités).

BAFA

Session de formation générale

Contenus

- La connaissance des publics accueillis.
- La vie quotidienne et collective.
- Le vivre ensemble, faire société : la place de l'individu et du collectif dans l'organisation d'un ACM.
- La législation des ACM : prévention, sécurité et responsabilités.
- Le projet d'animation, sa démarche, son articulation avec les projets (de centre, de l'organisateur, de l'enfant).
- Le rôle et la place de l'animateur et des différents acteurs d'un ACM.
- L'histoire et les enjeux éducatifs des ACM.

Le travail d'équipe fera l'objet d'une approche transversale.

Attention : Pour pouvoir effectuer l'étape pratique du BAFA ou BAFD, le candidat ne doit ni être frappé par une incapacité pénale consécutive à une condamnation définitive pour un crime ou à deux mois d'emprisonnement sans sursis pour un délit inscrit à l'article L.133-6 du Code de l'action sociale et des familles, ni faire l'objet d'une mesure de suspension ou d'interdiction d'exercer auprès de mineurs en application de l'article L.227-1 du même Code.

Dates et régions des stages

- 11/02 au 18/02/24 [IF100 2401] Île-de-France
La Ville-du-Bois
- 18/02 au 25/02/24 [IF100 2402] Nouvelle Aquitaine
Anglet
- 24/02 au 2/03/24 [IF100 2403] Auvergne-Rhône-Alpes
Montirin
- 25/02 au 3/03/24 [IF100 2404] Hauts-de-France
Merlimont
- 25/02 au 3/03/24 [IF100 2405] Grand Est
*Willier-sur-Thur**
- 7/04 au 14/04/24 [IF100 2406] Occitanie
Cap d'Agde
- 14/04 au 21/04/24 [IF100 2407] Auvergne-Rhône-Alpes
*La Durie**
- 21/04 au 28/04/24 [IF100 2408] Bretagne
Morgat
- 27/04 au 4/05/24 [IF100 2409] Occitanie
Cap d'Agde
- 6/07 au 13/07/24 [IF100 2410] Occitanie
Cap d'Agde
- 21/10 au 28/10/24 [IF100 2411] Île-de-France
La Ville-du-Bois

* stage se réalisant en contexte d'un accueil collectif de mineurs

Durée

6 jours

Public

Ce stage s'adresse aux personnes en cours de formation BAFA ayant déjà effectué le stage de base et un premier encadrement en qualité d'animateur stagiaire, ou déjà diplômées du BAFA.

Objectifs

- **Analyser son expérience pratique** (en lien avec la formation générale).
- **Identifier** la fonction d'accompagnement de projets individuels et collectifs de jeunes.
- **Approfondir la connaissance** des publics enfants et adolescents en lien avec le thème de la session.
- **Construire une démarche** de projet à partir de son expérience pratique et du thème de la session.

BAFA

Approfondissement

Contenus

- Un retour d'expérience et son analyse.
- L'animateur, l'enfant, les projets, quelle relation éducative pour quelles rencontres ?
- La place du « vivre ensemble » dans le fonctionnement collectif de l'ACM.
- Vers une alternative pédagogique : du « choix » à « la décision ».
- La place et le statut social des jeunes.
- Les rappels sur les notions de responsabilités, de législation, de prévention et de sécurité (en lien avec le thème de la session).
- La mise en projet autour de la thématique.

Le retour d'expérience nourrira l'ensemble des contenus de la formation.

Le travail d'équipe et la communication feront l'objet d'une approche transversale.

Dates, régions et thématiques des stages

 Nature, environnement et développement durable Occitanie - Cap d'Agde	19/02 au 24/02/24 [IF180 2401]
 Multi-thématiques « sur mesure » Provence-Alpes-Côte d'Azur - Le Brusç	26/02 au 2/03/24 [IF119 2401]
 Cultures urbaines et éducation pop Occitanie - Cap d'Agde	14/04 au 19/04/24 [IF182 2401]
 Petite enfance Pays-de-Loire - Les Sables d'Olonne	21/04 au 26/04/24 [IF117 2401]
 Nature et plein air Île-de-France - La Ville-du-Bois	23/06 au 28/06/24 [IF181 2401]
 Cultures numériques et digitales Grand Est - Kaysersberg	1/07 au 6/07/24 [IF183 2401]
 Multi-thématiques « sur mesure » Auvergne-Rhône-Alpes - Morillon Les Miaux	25/08 au 30/08/24 [IF119 2402]
 Jeux collectifs et coopératifs Nouvelle-Aquitaine - Arès	28/10 au 2/11/24 [IF105 2401]

Durée

8 jours

Public

Ce stage s'adresse aux personnes déjà diplômées du BAFA ou en cours de formation BAFA ayant déjà effectué le stage de base et un premier encadrement en qualité d'animateur stagiaire, désirant obtenir la qualification Surveillance de baignade en ACM.

Objectifs

- **Analyser son expérience pratique** (en lien avec les apports de la formation générale).
- **Identifier** la fonction d'accompagnement de projets individuels et collectifs de jeunes.
- **Approfondir la connaissance** des publics enfants et adolescents en lien avec le thème de la session.
- **Construire une démarche** de projet à partir de son expérience pratique et du thème de la session.
- **Acquérir** les connaissances nécessaires et les techniques spécifiques pour réussir les épreuves de qualification Surveillance de baignade en ACM.

BAFA

Surveillance de baignade en ACM

Contenus

- Un retour d'expérience et son analyse.
- L'animateur, l'enfant, les projets, quelle relation éducative pour quelles rencontres ?
- La place du « vivre ensemble » dans le fonctionnement collectif de l'ACM.
- Vers une alternative pédagogique : du « choix » à « la décision ».
- La place et le statut social des jeunes.
- La mise en projet autour de la thématique.
- La préparation aux épreuves de la qualification.
- La réglementation spécifique des baignades (textes de référence, organisation, prévention et sécurité).

Le travail d'équipe fera l'objet d'une approche transversale.

Le retour d'expérience nourrira l'ensemble des contenus de la formation.

Conditions d'accès

- L'entraînement en piscine étant exigeant, une bonne condition physique est requise.
- Fournir une attestation de la capacité à effectuer un 100 mètres nage libre, départ plongé, délivrée par un maître-nageur sauveteur.
- Justifier de l'obtention du certificat « Prévention et secours civiques de premier niveau » (PSC 1).
- Être reconnu apte médicalement à la pratique de la natation et du sauvetage aquatique.

Dates et régions des stages

- | | | |
|---|--|--------------|
|  | 23/06 au 30/06/24 | [IF111 2401] |
| | Provence-Alpes-Côte d'Azur - Le Monétier-les-Bains | |
|  | 20/10 au 27/10/24 | [IF111 2402] |
| | Auvergne-Rhône-Alpes - Super-Besse | |

Durée

2,5 jours

(premier jour début du stage à 13h)

Public

Ce stage s'adresse aux personnes titulaires du BAFA et d'une qualification Surveillant de baignade arrivant à échéance (5 ans).

Objectifs

- **Se préparer au renouvellement** de sa qualification Surveillant de baignade en ACM.
- **Questionner** ses pratiques d'animation.



Surveillance de baignade en ACM

RENOUVELLEMENT QUALIFICATION

Contenus

- Un retour d'expérience et son analyse de pratique.
- Actualisation des connaissances : secourisme et réglementation en vigueur.
- Les épreuves de nage (avec et sans mannequin) afin de démontrer les capacités à assurer la fonction de surveillant de baignade.
- Le projet d'animation et les activités aquatiques.

Au cours de cette session de renouvellement, le candidat doit réussir les trois épreuves suivantes :

- Parcourir 50 mètres de sauvetage avec un mannequin.
- Intervenir auprès d'une victime et exécuter les premiers gestes en attendant les secours.
- Nager un 200 mètres nage libre non chronométré.

Dates et région du stage



20/06 au 22/06/24

[IF114 2401]

Provence-Alpes-Côte d'Azur - Le Monétier-les-Bains

Durée

9 jours

Public

Toute personne âgée de 18 ans révolus le premier jour de la formation et titulaire du BAFA ou en possession d'une dérogation Jeunesse et Sports.

Objectifs

- **Préparer à l'exercice** des fonctions de directeur (cf. arrêté du 15 juillet 2015).
- **Construire une démarche** de projet.
- **Identifier** les fonctionnements qui favorisent l'émergence de projets individuels et de collectifs jeunes.
- **Se positionner**, en tant que directeur, au sein des ACM (relations, relation éducative, responsabilités).

BAFD

Session de formation générale

Contenus

- L'éducation populaire : histoire et enjeux des ACM.
- La connaissance des publics enfants et adolescents.
- Le projet, les projets : les perspectives et les enjeux.
- Les fonctions de direction : la pédagogie, l'animation d'équipe et le rôle formateur, les relations institutionnelles, l'administration et la gestion, l'hygiène et l'équilibre alimentaire.
- Les modes de fonctionnement d'un ACM : l'organisation, la vie quotidienne et la vie collective, les relations entre les acteurs de l'ACM, les adultes et les jeunes.
- Les responsabilités du directeur en ACM.
- Les outils d'aide à l'écriture des évaluations personnelles (en référence à l'élaboration d'un projet personnel de formation).

Attention : Pour pouvoir effectuer l'étape pratique du BAFA ou BAFD, le candidat ne doit ni être frappé par une incapacité pénale consécutive à une condamnation définitive pour un crime ou à deux mois d'emprisonnement sans sursis pour un délit inscrit à l'article L.133-6 du Code de l'action sociale et des familles, ni faire l'objet d'une mesure de suspension ou d'interdiction d'exercer auprès de mineurs en application de l'article L.227-1 du même Code.

Dates et régions des stages

 20/04 au 28/04/24 [IF120 2401]
Île-de-France - La Ville-du-Bois

 21/10 au 29/10/24 [IF120 2402]
Occitanie - Saint-Cyprien

Durée

6 jours

Public

Ce stage s'adresse aux directeurs en formation souhaitant faire valider leur BAFD et aux directeurs souhaitant renouveler leur diplôme ou suivre une formation complémentaire.

Objectifs

- **Analyser ses pratiques** d'encadrement (en lien avec la formation générale).
- **Argumenter** ses conceptions éducatives.
- **S'approprier** les notions indispensables à l'organisation du travail dans un collectif d'encadrement.

BAFD

Perfectionnement

Contenus

- Un retour d'expérience et son analyse.
- Les pédagogies et les conceptions éducatives.
- Le travail d'équipe et la communication.
- Le rôle formateur du directeur.
- La préparation à la rédaction du bilan de formation.

Le retour d'expérience nourrira l'ensemble des contenus de la formation.

Dates et région du stage



24/10 au 29/10/24

[IF125 2401]

Occitanie - Saint-Cyprien